

Examen de certification complémentaire secteur « enseignement en langue vivante étrangère d'une discipline non linguistique (DNL) »

Session 2012

Rapport du jury

Présenté, pour les inspecteurs des LVE et DNL concernées, par Mme Sylvie LUYER-TANET,
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais, présidente du jury

Sommaire :

Introduction

1. La composition du jury... p.2

2. Les candidats... p.2

3. les langues et les disciplines représentées... p.3

4. Les résultats... p.4

5. Bilan de la session 2012... p.5

6. Quelques rappels utiles... p.6

7. Conseils aux futurs candidats... p.8

Conclusion

Introduction :

37 candidats de l'académie de Poitiers s'étaient inscrits pour la session 2012 de l'examen.

30¹ se sont effectivement présentés et 19 ont été admis.

Si l'on note un léger fléchissement dans le nombre de professeurs présents, l'intérêt manifesté pour la certification en DNL et l'enseignement en section européenne dont il ouvre les portes ne se dément pas, et l'on doit saluer la qualité du travail effectué par ces collègues soucieux de proposer aux élèves une ouverture sur les langues et cultures européennes à travers un enseignement ambitieux et des actions spécifiques menées en équipes.

La diversification se confirme avec un total de **13 disciplines représentées** cette année, certains professeurs de disciplines non éligibles à l'heure actuelle pour l'enseignement de DNL souhaitant saisir l'opportunité proposée par la disposition de 2010² qui étend le champ des enseignements en langue étrangère au-delà du dispositif SELO. On ne peut qu'encourager ce type de démarche même s'il est important de rappeler que **la mention européenne sur le diplôme du baccalauréat demeure strictement réservée aux bacheliers inscrits en section européenne.**

¹ Rappelons ici que si le jury manifeste toujours sa compréhension vis-à-vis des candidats retenus à la dernière minute par un impondérable grave, il est légitimement choqué dès lors qu'un professeur (qui a fait le choix de s'inscrire à l'examen), décide de ne pas se présenter sans en informer les services compétents du rectorat. Outre le manque de courtoisie, on déplore la perte de temps générée par ce type d'attitude, qui fait mobiliser inutilement des personnels occupés par ailleurs.

² BOEN spécial n°1 du 4 février 2010 : « *Les enseignements en langue étrangère de disciplines autres que linguistiques sont encouragés* ».

1. La composition du jury :

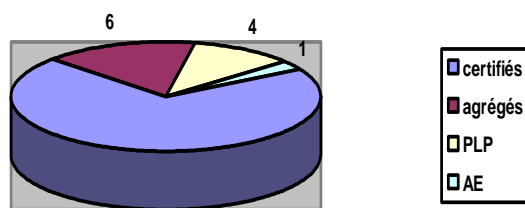
Trois commissions ont fonctionné en parallèle en anglais et une commission dans chacune des deux autres langues. Le principe de composition adopté les années précédentes a été conservé : un inspecteur (IA-IPR ou IEN EG) de la langue concernée, un inspecteur ou chargé de mission de la discipline non linguistique (DNL) et un professeur enseignant cette DNL ou une discipline voisine en SELO.

Inspecteurs de langue	Inspecteurs des DNL représentées	Professeurs de DNL en SELO
Mme Sabine ALIGE IEN EG lettres-anglais	M. Philippe BERTON – IEN ET économie-gestion	M. Christophe ALBAREDE
Mme Thérèse BEHROUZ IA-IPR d'allemand	Mme Cécile BETERMIN – IA-IPR histoire-géographie	Mme Marielle BRUNET
M. Daniel BIANCHET IA-IPR d'anglais	Mme Nadège BIGOT – IA -IPR sciences physiques	Mme Alexia CATHELINEAU
Mme Sylvie LUYER-TANET IA-IPR d'anglais (<i>prés. du jury</i>)	M. Patrick COURTIN – IA-IPR mathématique	Mme Carmen DIAZ
Mme Marylène MILLET IA-IPR d'espagnol (coordinatrice LVE)	M. Bruno DE MARTEL – IA-IPR sciences physiques	Mme Claire FERRAND
Mme Marie-Claude REYNAL IA-IPR d'anglais	M. André FOUGERAY – IEN ET sciences et techniques industrielles	M. Hervé GOIZET
	M. Jean-François LAFAYE – ch. mission IEN ET STI	Mme Claudine LABASSE
	M. Thierry MARCHIVE – IA-IPR EPS	Mme Marie-José LIRONCOURT-PRUNIER
	M. Laurent MARIEN – IA-IPR histoire-géographie	Mme Sheila MEYER MOUROUGOU
	M. Dominique MENANT – IEN ET économie - gestion	Mme Solange SAMBA
	M. Patrick POTIER – IA-IPR sciences et techniques industrielles	
	M. Pierre TASSION – IA-IPR économie-gestion	

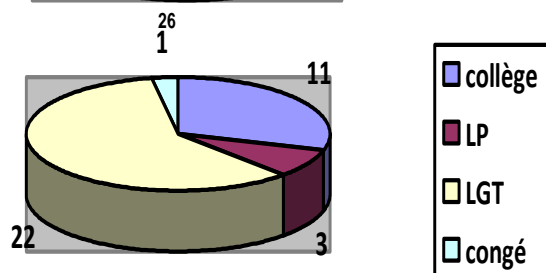
2. Les candidats :

19 hommes et 18 femmes se sont présentés

- Répartition par grade :
 - o 26 certifiés (dont 4 fonctionnaires stagiaires)
 - o 6 agrégés
 - o 4 PLP
 - o 1 adjoint d'enseignement (AE)



- Répartition par établissement d'exercice :
 - o 11 enseignants de collège
 - o 3 enseignants de LP
 - o 22 enseignants de LGT
 - o 1 enseignant en congé formation



3. Les langues et les disciplines représentées :

Trois LVE (allemand, anglais, espagnol) et treize DNL différentes étaient représentées.

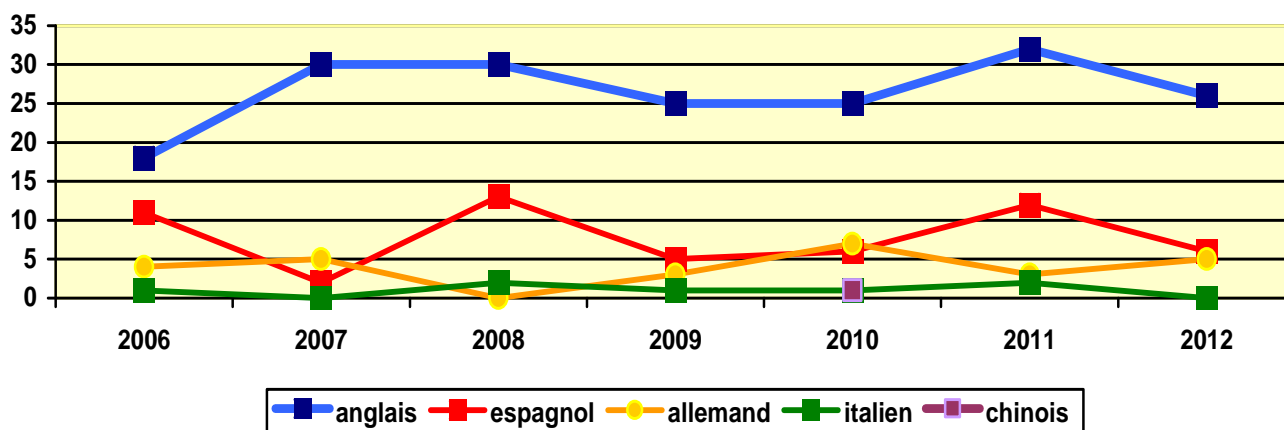
Le tableau suivant fait apparaître la répartition par LVE et DNL :

	Allemand	Anglais	Espagnol	Total
Biochimie		1		1
Biotechnologie		1		1
Communication et bureautique			1	1
Construction mécanique		1		1
Economie et gestion		1 (absent)		1
EPS		2	2	3*
Génie industriel bois		1		1
Génie mécanique – productive		2		2
Histoire et géographie	3	7	1	11
Mathématiques	1 (absent)	4 (2 absents)		5
Organisation et production culinaire		1 (absent)		1
Physique-chimie + Sciences physiques	1 (absent)	5 (1 absent)	2	8
Sciences Economiques et Sociales		1		1
Total	5	27	6	37

* un candidat s'est présenté à l'examen dans deux langues différentes

Le tableau et le graphique ci-dessous font apparaître l'évolution des inscriptions depuis 2005 :

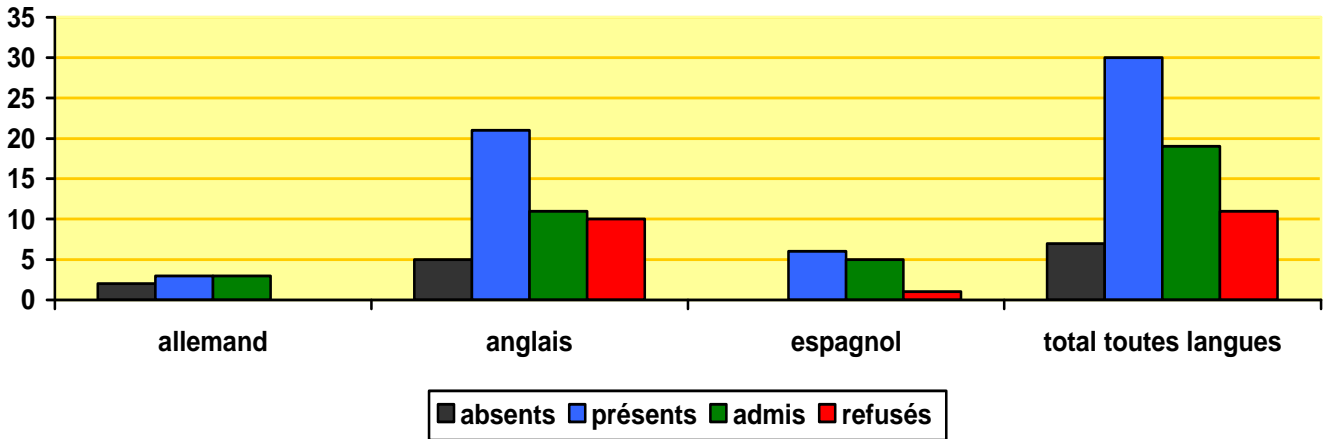
Session	Total des inscrits	Répartition par langues					Nombre de DNL	
		allemand	anglais	espagnol	italien	chinois		
2005	Session dérogatoire	31	8	19	4	0	0	11
	Examen	10	1	7	2	0	0	7
2006	34	4	18	11	1	0	6	
2007	37	5	30	2	0	0	14	
2008	45	0	30	13	2	0	12	
2009	34	3	25	5	1	0	12	
2010	40	7	25	6	1	1	16	
2011	49	3	32	12	2	0	17	
2012	37	5	26	6	0	0	13	



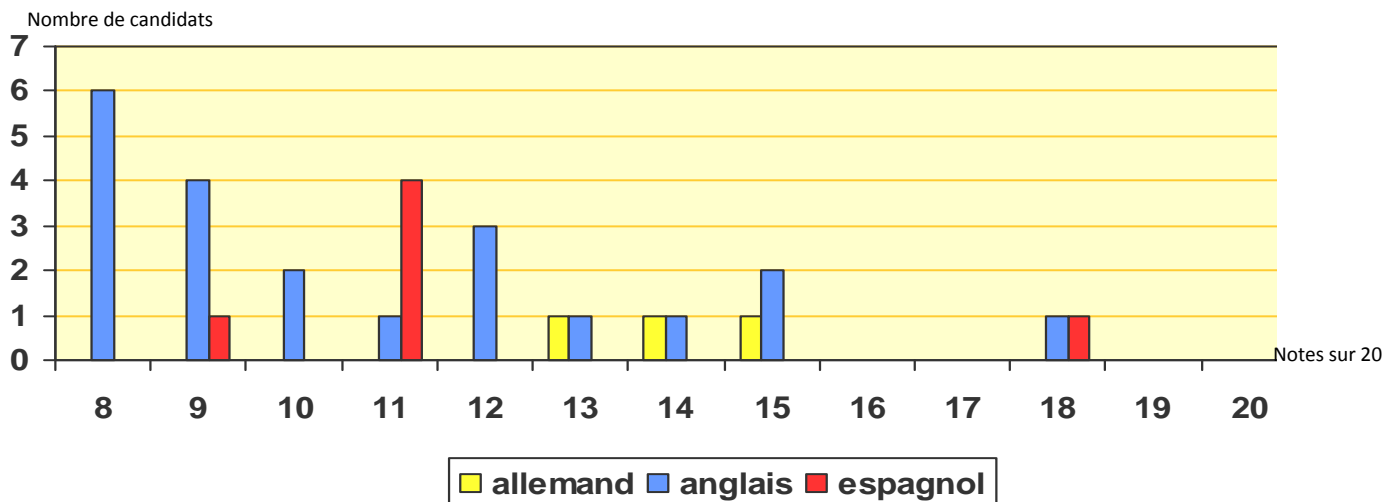
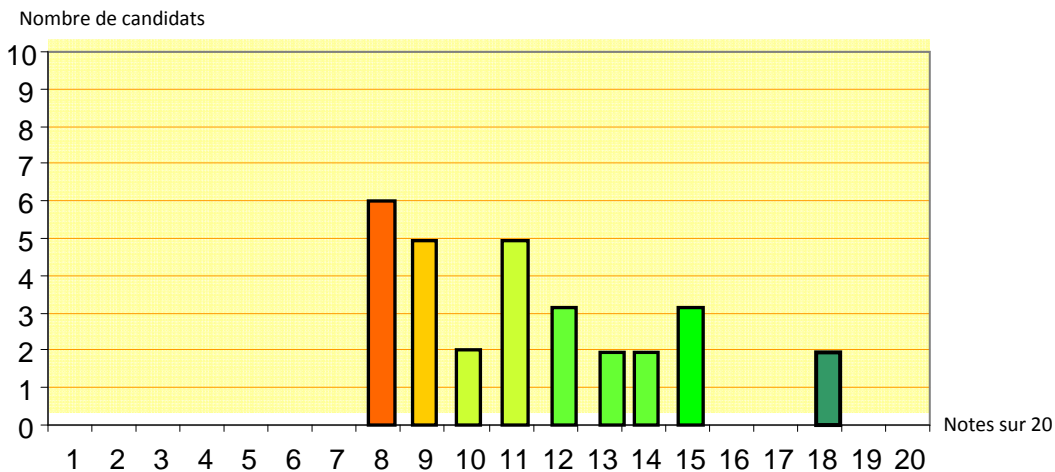
4. Les résultats :

- 19 candidats admis sur les 30 présents, soit un **pourcentage de réussite de 63,3%**
- Une **note moyenne de 11/20** (allemand 14 - anglais 10 - espagnol 11,8) avec une distribution des notes de 8/20 à 18/20 dont 5 notes égales ou supérieures à 15/20³

Résultats de la session 2012 toutes LVE



Les graphiques ci-dessous font apparaître la répartition des notes globalement puis par LVE :



³ Rappel : l'attribution de la note minimale 10/20 conditionne la délivrance de la certification

Le tableau ci-dessous fait apparaître les **résultats par couples LVE - DNL** :

LVE	Inscrits	Secteur disciplinaire (DNL)	Absents	Admis	Refusés	Pourcentage d'admis sur présents
Allemand	3	Histoire - géographie	0	3	0	100 % (3 sur 3)
	1	Mathématiques	1	0	-	
	1	Sciences physiques	1	0	-	
Anglais	1	Biochimie	0	1	0	52,4 % (11 sur 21)
	1	Biotechnologie	0	0	1	
	1	Economie – gestion	1	0	-	
	2	EPS	0	1	1	
	1	Génie industriel – bois	0	0	1	
	1	Génie mécanique - productique	0	1	0	
	7	Histoire – géographie	0	4	3	
	4	Mathématiques	2	0	2	
	1	Mécanique	0	1	0	
	1	Organisation et production culinaire	1	0	-	
	4	Sciences physiques	1	2	1	
	1	Physique-chimie	0	0	1	
	1	Sciences Economiques et Sociales	0	1	0	
Espagnol	1	Communication et bureautique	0	1	0	84,3 % (5 sur 6)
	2	EPS	0	0	1	
	1	Histoire-géographie	0	1	0	
	1	Physique-chimie	0	1	0	
	1	Sciences physiques	0	1	0	

5. Bilan de la session 2012 :

Cette année encore, le jury a constaté une grande hétérogénéité dans la qualité des dossiers soumis et dans les prestations des candidats. Si beaucoup ont su témoigner d'une réflexion personnelle véritable sur les enjeux de l'enseignement en section européenne, un nombre encore excessif a pâti d'une impréparation regrettable et d'un manque de connaissances flagrant quant aux spécificités de ce cadre, semblant penser que la maîtrise de la langue étrangère suffisait. Si cette dernière constitue un préalable incontestable, on ne doit pas oublier la finalité première de la certification complémentaire en DNL, qui est de permettre l'intervention dans le cadre d'une SELO.

En 2012 comme précédemment, **les candidats admis** ont été ceux qui :

- maîtrisaient de façon satisfaisante (niveau B2 du CECRL au minimum – cf. *infra*) les aspects lexicaux, morphosyntaxiques et phonologiques de la langue étrangère ciblée, grâce à la fréquentation active de locuteurs natifs en France ou à l'étranger mais aussi la lecture régulière d'écrits (publications scientifiques, littérature, etc.), le visionnage de films et émissions en VO ou encore l'écoute de documents sonores diffusés sur Internet par exemple. Ces candidats ont montré une aisance de communication dans l'entretien avec le jury et manifesté une connaissance de la langue d'échange courante tout autant que des éléments indispensables à l'enseignement de leur discipline dans cette LVE ;
- manifestaient des connaissances solides quant au fonctionnement particulier d'une SELO, des programmes, textes réglementaires spécifiques et modalités de travail à envisager avec les collègues de l'équipe éducative, les enseignants de langues, le chef d'établissement, pour le quotidien mais aussi l'organisation et l'exploitation de séjours de classes à l'étranger ;
- s'étaient manifestement intéressés aux spécificités culturelles des pays où est parlée la LV et notamment à la façon dont les objets d'étude de leur discipline y étaient éventuellement considérés ou enseignés de façon à pouvoir identifier les parties du programme à privilégier pour l'enseignement en LVE⁴ ;

⁴ Les textes de cadrage précisent qu'on attend « l'enseignement, dans la langue de la section, de **tout ou partie** d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques » (circulaire N°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée), BOEN N°33 du 3-09-1992)

- pouvaient faire état d'expériences personnelles pertinentes dans le cadre de stages ou autres situations professionnelles ou personnelles permettant d'alimenter leur réflexion sur les enjeux de la SELO, montrant une motivation liée à un projet professionnel et non une simple volonté d'enrichir un CV par l'obtention de la certification complémentaire ;

A l'opposé, **les candidats refusés** :


- s'exprimaient dans une langue étrangère pauvre ou hésitante, mal maîtrisée sur les plans phonologique et grammatical notamment
- avaient une connaissance insuffisante du cadre réglementaire de la SELO et des finalités mêmes de l'enseignement en langue étrangère, envisageant parfois le recours au français comme seul moyen de faire face aux difficultés et ne concevant cet enseignement que comme la traduction de cours habituellement dispensés en langue maternelle.
- méconnaissaient ou minimisaient les enjeux didactiques de l'enseignement d'une DNL (stratégies pédagogiques à mettre en œuvre pour favoriser les apprentissages linguistiques autant que disciplinaires, ouverture sur l'international, etc.)
- n'étaient manifestement motivés que par le souhait d'évaluer leur niveau en langue étrangère, confondant pour certains l'examen avec un dispositif de type VAE ou une certification telle que le DCL⁵.

6. Quelques rappels utiles :

Comme lors des sessions passées de l'examen, les observations faites amènent à préciser certains points :

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 minutes maximum, qui s'appuie en partie sur le contenu du rapport (non évalué *per se*) remis par le candidat lors de l'inscription (cf. site académique).

Sans être exigible, il va de soi qu'un dossier succinct témoignant d'un effort de réflexion solide en amont de la présentation à l'épreuve et assorti d'exemples de projets pédagogiques déjà mis en œuvre est le plus à même d'être valorisé. Très concrètement, il est donc raisonnable de constituer ce document autour d'un bref CV, d'une lettre de motivation éclairant le projet professionnel et d'un compte-rendu commenté des expériences personnelles et professionnelles du candidat.



En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un **rapport d'au plus cinq pages dactylographiées**, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, **comportant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.**

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci.

Extrait du [BOEN n°39 du 28-10-2004](#)

L'épreuve se déroule en deux temps :

- ① Exposé du candidat en français de 10 minutes au maximum
- ② Entretien avec le jury de 20 minutes au maximum, en partie dans la langue étrangère concernée

⁵ On peut conseiller aux candidats inquiets de leur niveau de se présenter au préalable au DCL (diplôme de compétence en langue) pour une évaluation et une validation utiles. Des renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : <http://d-c-l.net/>

L'exposé initial, qui en aucun cas ne saurait reposer sur la lecture ou la récitation d'un texte appris, doit permettre de faire valoir la motivation d'une démarche alimentée par la formation universitaire ou personnelle, l'effet de pratiques professionnelles ou personnelles, l'expérience de séjours à l'étranger ou de stages. Le jury n'attend ni un catalogue d'expériences vécues ni des récits de voyages ni la reprise à l'oral de ce qui figure déjà dans le rapport remis à l'inscription mais la mise en évidence d'un projet professionnel précis développé au service des élèves et de la communauté éducative.

L'entretien est conduit dans un esprit positif. Il vise à faire préciser certains éléments et mieux apprécier les connaissances du candidat quant au cadre institutionnel, aux spécificités didactiques des disciplines (DLN et LVE), à la culture du / des pays dont la langue est concernée, aux modalités d'organisation de projets (de classe et de voyages) dans une perspective pluridisciplinaire axée sur le culturel et l'interculturel. C'est bien entendu le lieu de vérification privilégié de la maîtrise de la langue étrangère, sur le plan lexical (vocabulaire courant, langue de la spécialité, langage de la classe), syntaxique et phonologique. En effet, conformément aux textes officiels, **« l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. »**

Remarque : Si les textes de cadrage ne fixent aucun niveau précis, il paraît raisonnable, pour éviter des difficultés en classe, de cibler un degré de maîtrise de la langue étrangère au moins égal à celui attendu des élèves confiés, soit B2⁶ ou C1 du CECRL. Pour plus de précisions sur la définition de ces niveaux, les candidats se reporteront au CECRL (résumé des grandes lignes disponible sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0067/cecrl.htm>).

Les **critères d'évaluation** sont précisés dans le BOEN n°39 du 28 octobre 2004 :

Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :



- la **connaissance du cadre institutionnel des sections européennes** (les principaux textes réglementaires) ;
- la **maîtrise de la langue étrangère** ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe ;
- la **maîtrise de la bi-culturalité** : savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- la **connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée** en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la **capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.

Extrait du **BOEN n°39 du 28-10-2004**

⁶ « Peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »

▪ L'objectif de la certification complémentaire est de « permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours » (BOEN N°39 du 28 octobre 2004).

▪ **La certification complémentaire en LVE est liée à l'enseignement en SELO en lycée (LGT et LP).**

Si en être titulaire ne garantit ni l'accès automatique à un « poste en section européenne » ni l'obtention d'une autorisation d'ouverture d'une SELO (dont seul le recteur d'académie peut décider) pour l'établissement d'exercice de l'enseignant, cette certification est une condition *sine qua non* pour enseigner une DNL en SELO. C'est pourquoi les textes de cadrage de la certification en langue étrangère (annexe au BO du 28-10-2004) font figurer parmi les compétences et connaissances évaluées par le jury la « connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) » après avoir stipulé que « *l'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury [...] d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré [...] d'enseignements ou d'activités en rapport avec [le secteur disciplinaire concerné]* ».

Remarque : quoique l'enseignement d'une DNL soit réglementairement réservé aux disciplines de lycée, la certification complémentaire peut permettre à un professeur d'enseigner sa discipline en langue étrangère (DILE) dans le cadre d'une expérimentation mise en place à l'intérieur d'un collège par exemple. Elle peut également prendre tout son sens dès lors qu'un professeur est sollicité dans le cadre de la réforme du lycée pour une intervention hors du dispositif SELO. Comme rappelé plus haut, ceci ne doit pas être confondu avec la SELO qui seule autorise l'inscription des élèves à l'option du baccalauréat permettant l'obtention d'une indication européenne sur le diplôme.

7. Conseils aux futurs candidats⁷ :

Pour s'informer sur l'épreuve orale de l'examen :

La note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 (B.O. n° 39 du 28 octobre 2004) communique toutes les informations : conditions d'ouverture de l'examen, dépôt des candidatures, constitution du jury, structure de l'examen, admission et délivrance de la certification.

Pour acquérir / développer des connaissances sur l'enseignement en SELO

Même si l'objectif de l'enseignant de DNL est avant tout d'opérationnaliser la langue étrangère pour faire acquérir des connaissances et compétences dans sa discipline, son enseignement doit parallèlement contribuer à développer les compétences linguistiques de ses élèves en complémentarité avec les professeurs linguistes. Cela suppose de ménager une place privilégiée à la pratique de la LVE par ces derniers, notamment à l'oral où la prise de parole, en continu et surtout en interaction, devra être favorisée. Dans les établissements où existent des SELO, les candidats auront intérêt à se renseigner auprès des collègues impliqués, à assister si possible à des séances de DNL ainsi qu'à des cours de langues « classiques » ; ils pourront ainsi mieux s'informer sur le contexte actuel de l'enseignement des langues vivantes, marqué par des choix très spécifiques depuis la mise en place d'un ambitieux plan de rénovation en 2005 (perspective « actionnelle », entrée culturelle, attention aux cinq activités langagières identifiées, évaluation positive...).

La lecture des divers textes cadrant l'enseignement de DNL et les épreuves d'examen (baccalauréat) est évidemment indispensable :

- BO n°33 du 3-09-1992 sur la mise en place des SELO dans les établissements du second degré
- [BO n° 24 du 12-06-2003](#) et [BO n°16 du 21-04-2005](#) sur l'attribution des indications « section européenne » ou « section de langue orientale » sur les diplômes des baccalauréats GT et professionnel.
- [BO n° 42 du 13-11-2003](#) sur l'évaluation aux baccalauréats général, technologique, professionnel
- [BO spécial n°1 du 4-02-2010](#)

On ne saurait que trop recommander par ailleurs la fréquentation des pages consacrées à l'enseignement en LVE et à l'ouverture internationale sur les **sites académiques** (sur le portail langues de l'académie de Poitiers : <http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?rubrique9>, <http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?rubrique65>, http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais_lp/spip.php?rubrique23) ainsi que celles dédiées à l'enseignement des DNL en

⁷ Pour la session 2013, les inscriptions seront ouvertes **du 1er octobre au 15 novembre 2012.**

SELO, avec une attention particulière aux contenus du très riche **site d'accompagnement institutionnel Emilangues** : <http://www.emilangues.education.fr/>

On peut encore signaler le rapport d'août 2000 de l'IGEN de langues vivantes, consultable en ligne : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteuo.htm>

- **Pour rafraichir / développer / entretenir sa maîtrise de la LVE et des cultures associées**

Tout ce qui favorise l'indispensable pratique de la langue est à développer. A cet effet, les candidats auront tout intérêt à :

- Se rapprocher de la DAREIC (délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération).
- Saisir toute opportunité de séjourner dans un pays où la LVE est parlée : vacances, stages, participation aux programmes de mobilité européenne ou internationale développés pour les enseignants, programmes Comenius, Jules Verne, etc. Le portail langues du site académique de Poitiers communique dès sa publication toute information pertinente dans ce domaine ;
- Privilégier les contacts et échanges en langue étrangère avec les locuteurs natifs (assistants, membres de communautés linguistiques installées en France...)
- Multiplier les échanges avec les collègues de LVE pour pratiquer la langue en situation informelle mais aussi évoquer la culture du / des pays où elle est parlée
- Lire, écouter, parler la LVE, regarder des émissions télévisées, reportages, films sur DVD en V.O., etc.
- Se procurer des manuels et du matériel pédagogique utilisé dans les pays où la langue est parlée pour découvrir comment la discipline est appréhendée par d'autres cultures.

Conclusion :

La préparation à l'épreuve de certification complémentaire en DNL, qui doit de toute évidence ménager une place fondamentale à l'acquisition de compétences linguistiques solides, ne saurait pour autant se limiter à une (re)mise à niveau dans ce domaine. Elle doit impérativement se nourrir d'une réflexion profonde sur les enjeux didactiques et pédagogiques de l'enseignement en section européenne et anticiper la conception et la mise en œuvre de projets d'équipes concrets.

En 2012 encore, le jury peut se féliciter d'avoir assisté à des prestations de grande qualité suivies d'entretiens riches et productifs avec des candidats motivés et tout aussi à l'aise dans la pratique de la langue étrangère que compétents sur le plan disciplinaire et aptes à développer une réflexion pertinente sur les moyens de développer encore l'ouverture culturelle sur l'Europe. Prenant le relais des objectifs stratégiques fixés à Lisbonne, l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de contribuer à « ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation pour relever les défis liés à la mondialisation ».

On ne peut qu'encourager les futurs candidats à suivre les traces des meilleurs des sessions précédentes, en n'hésitant pas à solliciter l'aide des inspecteurs de langues vivantes si nécessaire.

